

Municipalité de
Lac Sainte-Marie



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
yblanchard@lac-sainte-marie.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné directeur général de la susdite municipalité que :

Le Règlement # 2018-06-001 déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres et abrogeant le Règlement # 2018-03-002 a été adopté à la Séance ordinaire du conseil le 13 juin 2018.

Donné à Lac Sainte-Marie le 14 juin 2018.

Yvon Blanchard
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yvon Blanchard, directeur général de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 8h30 et 16h30 le 14 juin 2018.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 14^{ème} jour de juin de l'an deux mille dix-huit

Yvon Blanchard
Directeur général



La Municipalité de
Lac Sainte-Marie

Canada
Province de Québec
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement # 2018-06-001

Règlement déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du conseil, tenue en date du 13 décembre 2017.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'abroger le Règlement # 2018-03-002 et que le conseil ordonne et statue par la présente ainsi qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Les tarifs pour services municipaux, permis, certificats et autres frais apparaissent à la grille suivante :

• Certificat de lotissement	
• Premier emplacement	120.00\$
• Emplacement additionnel	20.00\$
• Permis de lotissement	
• Chacun des emplacements à bâtir	10.00\$
• Modification à un avant-projet déjà approuvé	60.00\$
• Bâtiment résidentiel neuf	
• Chaque unité de logement	250.00\$
• Commerce, industrie, institution, public	
• Base	500.00\$
• Ajout par pied ²	0.25\$
• Bâtiment mixte	
• Commerce-résidence, condominium de base	250.00\$
• Ajout par pied ² commercial	0.25\$
• Certificat affichage	25.00\$
• Permis pour regrattier, ferrailleur, récupérateur	10,000.00\$
• Ouvrage de captage des eaux	100.00\$
• Ponceau, entrée charretière	50.00\$
• Installation septique	
• Émission du permis	250.00\$
• Dépôt remboursable à l'obtention de certificat	250.00\$
• Branchement au réseau aqueduc ou égout	250.00\$
• Modification à un branchement existant eau ou égout	100.00\$
• Cabinet fosse sèche	50.00\$
• Patio, galerie, remise moins de 10 m ² , piscine, spa	25.00\$
• Changement bardeaux couverture	25.00\$
• Agrandissement bâtiment principal	100.00\$
• Rénovation bâtiment principal	100.00\$
• Rénovation bâtiment secondaire	25.00\$

•	Garage, bâtiment accessoire, remise (+ de 10m ²)	100.00\$
•	Agrandissement commerce, institution publique	
	• Base	250.00\$
	• Ajout par pied ²	0.25\$
•	Déplacement bâtiment principal	250.00\$
•	Déplacement bâtiment accessoire	75.00\$
•	Changement usage	75.00\$
•	Démolition bâtiment principal	75.00\$
•	Démolition bâtiment accessoire	25.00\$
•	Construction temporaire	
	• Par mois pour période déterminée	20.00\$
	• Installation d'une caravane pliante, roulotte, abri temporaire, motorisé, etc., en dehors d'un terrain de camping, une seule installation par unité d'évaluation pour une période de plus de 90 jours	200.00\$
•	Travaux dans le littoral ou bande protection riveraine	
	• Installation ou réparation d'un quai	25.00\$
	• Démolition d'un bâtiment érigé sur le littoral	10.00\$
	• Ouvrage de stabilisation de la rive	50.00\$
	• Récolte d'arbres dans une zone à vocation forestière ou agricole ou coupe d'assainissement	10.00\$
	• Re végétalisation de la rive d'une dénonciation	20.00\$
	• Travaux d'intervention autorisés pour l'aménagement d'une ouverture de 5m dans la rive	10.00\$
	• Semis et plantation d'espèces végétales dans la rive pour rétablir un couvert végétal	Gratuit
	• Implantation d'exutoires de réseaux de drainage souterrain ou de surface et station de pompage	50.00\$
	• Aménagement d'une traverse de cours d'eau	20.00\$
	• Tout autre travaux ou ouvrage sur la rive ou littoral	10.00\$
•	Installation ou déplacement enseigne	25.00\$
•	Modification au règlement zonage	
	• Base	2,500.00\$
	• Référendum	Frais réels
•	Fournaise extérieure	50.00\$
•	Permis pour vente de garage	5.00\$
•	Vidange de fosse septique (autre que le programme)	
	• Fosse de rétention (par vidange)	110.00\$
	• Fosse de rétention de plus de 2500 gallons Par 100 gallons supplémentaires	3.00\$
	• Vidange en dehors du programme régulier pour système autre que fosse rétention	110.00\$
	• Vidange en dehors du programme régulier pour Système autre que fosse de rétention pour cause de travaux majeurs ou changement du système	Gratuit
	• Vidange en dehors des heures régulières en surplus du tarif établi	120.00\$

• Tarif d'omission au programme septique	110.00\$
• Vidange toilette portative et stations de pompage	
• De 100 gallons et moins	50.00\$
• Numéro civique (Plaquette)	45.00\$
• Documents	
• Copie compte de taxe et certificat	5.00\$
• Carte routière et plaque véhicule	2.00\$
• Attestation de conformité pour production animale	25.00\$
• Transmission de documents par fax local	2.00\$
• Transmission par fax interurbain	5.00\$
• Transmission de document par messenger	15.00\$
• Carte goutte d'eau lac des Bagnoles et 31 Milles (selon le coût et les frais d'expédition)	
• Épinglette	1.00\$
• Casquette	10.00\$
• Photocopies :	
▪ OSBL de la municipalité :	
• Noir et blanc	0.10\$
• Couleur	0.20\$
▪ Autre personne, commerce ou organisme :	
• Noir et blanc (moins de 15)	0.35\$
• Noir et blanc (Plus de 15)	0.30\$
• Couleur (moins de 15)	0.45\$
• Couleur (plus de 15)	0.40\$
• Recherche aux archives par les employés	Coût réel
• Rapport accident ou autre	13.75\$
• Extrait du rôle	0.40\$
• Copie de page de règlement (max 35.00\$)	0.35\$
• Copie de liste électorale (par nom)	0.01\$
• Étiquette autocollante	0.10\$
• Plastification 8,5 X 11 et moins	2.00\$
• Plastification 8,5 X 14	3.00\$
• Transmission par courriel ou par la poste :	
▪ Document à caractère officiel	10.00\$
▪ Document informatif	Gratuit
• Bac roulant vert 240 l pour déchets	61.60\$
• Bac roulant bleu pour recyclage	79.55\$
• Ouverture de l'écocentre :	20.00\$

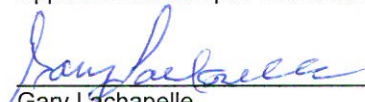
Les frais sont au volume au m³ avec une quantité minimale de 1m³ :


• Bardeaux propre	90.00\$ m ³
• Débris construction mélangé	70.00\$ m ³
• Béton propre	30.00\$ m ³
• Bois propre et branches (diamètre inférieur à 8")	40.00\$ m ³
• Pneus avec jante	5.00\$
• Pneus surdimensionnés (48 po et +)	Non
• Matelas et sofa (par unité)	10.00\$
• Feuilles et végétaux (aucun sac de plastique)	Gratuit
• Métal	Gratuit
• Location emplacement de camping par jour :	
• VR et roulottes	25.00\$
• Tente et tente-roulottes	25.00\$
• Stationnement au quai public :	
• Par jour	8.00\$
• Courte durée	40.00\$
• Saisonnier	125.00\$
• Propriétaire foncier LSM	Gratuit
• Location salles centre communautaire :	

- La tenue d'activités ou d'événements à but non lucratif des contribuables de la municipalité de Lac-Sainte-Marie Gratuit
- Les soirées familiales et les réceptions de mariage organisées par des contribuables Gratuit
- Les cours d'accréditation et de la formation où les participants doivent déboursier une somme quelconque (arme à feu, piégeage, embarcation à moteur, etc.) 150.00 \$
- Les soirées familiales et/ou les réceptions de mariage et toutes activités à caractère privé organisées par et pour des non-résidents et non-contribuables 250.00\$
- Les activités organisées par des entreprises ou sociétés privées n'œuvrant pas sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie 250.00\$

ARTICLE 2 Le présent règlement abroge le règlement 2018-03-002 - Règlement tarification services permis.

ARTICLE 3 Les tarifs pour services municipaux, permis, certificats et autres frais seront applicables à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.


 Gary Lachapelle
 Maire


 Yvon Blanchard
 Directeur général